



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 73602

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la médiocrité de l'école publique et la rivalité sans fondement exercée par l'État vis-à-vis des écoles privées. Le rapport Pisa de 2013 dénonçait une école publique délabrée ; la ghettoisation et la réforme des rythmes scolaires ne contribuent pas à valoriser cette école. Ce que le rapport Pisa dénonçait dans l'école publique, l'école privée semble mieux le valoriser : par un meilleur environnement socio-économique, un apprentissage des savoirs fondamentaux, des classes à effectif réduit, un taux d'absentéisme des professeurs moins élevé que dans le public, une discipline plus stricte. Pourtant l'État continue de condamner l'école privée, par des scandales idéologiques (comme celui au printemps 2014 qui accusait un établissement privé du 16^e arrondissement de Paris d'être de connivence avec l'*Opus dei* parce qu'Alliance Vita avait été invitée à participer à une réflexion sur l'avortement), alors que les élèves du privé obtiennent un score de 30 points supérieurs à ceux du public selon le rapport Pisa et qu'un élève du privé coûte en moyenne 3 426 euros contre 4 607 euros dans le public, selon l'Ifrap *think thank* libéral. Il lui demande si des mesures vont être prises en faveur d'une scolarité meilleure dans l'école publique et si les atteintes contre les écoles privées vont s'atténuer.

Texte de la réponse

Les conclusions de l'enquête PISA parues en décembre 2013 sont venues conforter le choix des réformes ambitieuses engagées depuis deux ans, dans le cadre de la refondation de l'Ecole de la République, pour accompagner les élèves, notamment ceux rencontrant les plus grandes difficultés : la priorité au primaire pour assurer les apprentissages fondamentaux, la refondation de l'éducation prioritaire, la formation initiale des personnels, de nouveaux rythmes scolaires dans le premier degré, la valorisation de l'enseignement professionnel, l'entrée dans l'ère du numérique. Elles viennent également conforter la concentration des moyens nouveaux sur les territoires où les élèves en ont le plus besoin. L'année scolaire 2013-2014 a permis des premières évolutions structurelles. Le renouvellement des pratiques pédagogiques au sein de la classe a été engagé dans le premier degré pour mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque élève et l'aider à progresser dans ses apprentissages et la construction de son parcours. Les évolutions se poursuivent au cours de cette année scolaire 2014-2015, de manière cohérente et progressive, autour de quatre grands axes : accompagner les élèves dans leurs apprentissages et la construction de leurs parcours pour une meilleure insertion sociale et professionnelle ; combattre les inégalités tout au long de la scolarité ; former, soutenir et accompagner les équipes pédagogiques et éducatives ; promouvoir une école à la fois exigeante et bienveillante. La réforme du collège, enfin, présentée par la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 11 mars dernier et qui a reçu un avis positif du Conseil supérieur de l'éducation le 10 avril dernier, poursuivre un objectif : permettre à tous les élèves de mieux apprendre pour mieux réussir. Aucune atteinte de quelque nature que ce soit n'est, par ailleurs, portée à l'enseignement privé. S'agissant du coût par élève dans l'enseignement public et dans l'enseignement privé, le ministère n'est pas en mesure de publier de comparaisons en raison principalement de la différence de taux de cotisations sociales appliqués aux salaires dans le public et le privé. Le taux du CAS pension est bien plus élevé que les taux de cotisation pour le

privé (cet écart est d'ailleurs mentionné comme la principale source d'écart entre coûts publics et privés par l'IFRAP) rendant les comparaisons de coûts moyens inopérantes. Par ailleurs, de nombreux travaux de chercheurs ont tenté de cerner dans quelle mesure l'écart de performance en faveur du privé se maintient lorsqu'on intègre aux comparaisons des données relatives aux spécificités des élèves (caractéristiques sociodémographiques, passé scolaire) et d'autres variables de contexte tenant notamment à la classe ou à l'établissement. Le constat d'ensemble qui se dégage de ces recherches est une difficulté à conclure : les résultats varient en effet sensiblement suivant les études. Un consensus semble toutefois se dégager pour dire que, une fois tenu compte des caractéristiques des élèves, les écarts de résultats entre le public et le privé tendent à s'annuler.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73602

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [10 février 2015](#), page 846

Réponse publiée au JO le : [16 juin 2015](#), page 4566